



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91690

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le plan « administration exemplaire ». Le plan « administration exemplaire » impose aux ministères de satisfaire à huit indicateurs de développement durable dans le but d'intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les achats et le fonctionnement des services de l'État. Il lui demande de préciser le degré de réalisation des huit indicateurs pour son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes a rempli 7 des 8 indicateurs 2009, récupérant 95 % de la somme gelée, soit 3 MEUR. Concernant l'indicateur non validé, le ministère a remis, après le 31 mars 2009, son plan « administration exemplaire » du fait des déménagements sur les sites de Convention et de La Courneuve et de la réorganisation des services. Le commissariat général au développement durable n'a pas retenu le caractère exceptionnel de ces circonstances.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91690

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11506

Réponse publiée le : 14 décembre 2010, page 13514